

2.2 Les nouvelles premières générales

L'ESSENTIEL

- En 2011-2012, les nouvelles premières générales entrent en application.
- Elles amorcent la spécialisation progressive des élèves tout en conservant un important tronc commun aux trois séries. Elles sont ainsi une étape clé de l'orientation des élèves.
- Les élèves qui en éprouvent le besoin peuvent encore changer de série : ils bénéficient des stages passerelles pour se remettre à niveau dans les disciplines spécifiques de la série qu'ils souhaitent intégrer.

➤ Des enseignements communs aux trois séries : une culture commune pour tous

Le tronc commun aux trois séries représente 15 heures, sur un **total hebdomadaire de 26 h 30 à 28 heures** selon les séries. Il représente environ 60 % du total des enseignements obligatoires.

ENSEIGNEMENTS COMMUNS AUX 3 SÉRIES

Disciplines	horaires
Français	4 h
Histoire-géographie	4 h
LV1 et LV2 (enveloppe globalisée)	4 h 30
Éducation physique et sportive	2 h
Éducation civique juridique et sociale	0 h 30
Accompagnement personnalisé	2 h
Travaux personnels encadrés	1 h

➤ Des enseignements spécifiques à chaque série : le début de la spécialisation

Les enseignements spécifiques sont dispensés à tous les élèves d'une même série. Il y a toutefois un cas particulier en série L : certains enseignements sont en effet optionnels dès la classe de première.

ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES À CHAQUE SÉRIE

Série ES	Série L	Série S
Sciences économiques et sociales 5 h	Littérature 2 h	Mathématiques 4 h
Mathématiques 3 h	Littérature étrangère en langue étrangère 2 h	Physique-chimie 3 h
Sciences 1 h 30	Sciences 1 h 30	Sciences de la vie et de la Terre 3 h
	Un enseignement obligatoire au choix parmi :	ou Sciences de l'ingénieur 7 h
	- Arts 5 h	ou Biologie, agronomie et développement durable (lycées agricoles) 5 h
	- Arts du cirque 8 h	
	- LCA : latin 3 h	
	- LCA : grec 3 h	
	- LV3 3 h	
	- LV1 ou 2 approfondie 3 h	
	- Mathématiques 3 h	

Avec seulement 10 % de vœux d'orientation, la **série littéraire** avait perdu de son attractivité. Elle est aujourd'hui **revalorisée** avec un contenu d'enseignement élargissant ses débouchés dans l'enseignement supérieur :

- tous les élèves suivent de nouveaux enseignements de littérature et de littérature étrangère en langue étrangère ;
- ils peuvent étudier **jusqu'à trois langues vivantes**, avec un approfondissement possible en langue vivante 1 ou 2 ;
- ils commencent à se spécialiser avec des enseignements spécifiques au choix : arts, mathématiques, langues vivantes, langues et cultures de l'Antiquité (latin, grec).

Calendrier du nouveau lycée

Rentrée 2010 : mise en place de la nouvelle seconde

Rentrée 2011 : mise en place des nouvelles premières

Rentrée 2012 : mise en place des nouvelles terminales

Un accompagnement personnalisé pour tous

L'**accompagnement personnalisé pour tous les élèves** comprend, comme en seconde, trois types d'activités : soutien, approfondissement, aide à l'orientation. Il se déroule sur deux heures hebdomadaires, soit 72 heures annuelles.

Les **académies** ont engagé un **effort important de production de ressources et de formation**. À la rentrée 2011, un espace en ligne sur **Éduscol** permet de partager les bonnes pratiques de l'accompagnement personnalisé. Ce site est alimenté par les acteurs de terrain, en coopération avec l'administration centrale : eduscol.education.fr/cid54928/accompagnement-personnalise.html

Un dispositif complété par des stages et un tutorat

Les élèves volontaires ont la possibilité de **compléter leur accompagnement personnalisé** par :

- des stages de remise à niveau pour éviter les redoublements et répondre aux besoins ponctuels ;
- des stages passerelles pour faciliter les changements de parcours (de voie ou de série), en cours ou en fin d'année, et pour soutenir l'acquisition des compétences nécessaires aux enseignements de la série envisagée ;
- un tutorat, pour ceux qui souhaitent être aidés dans leur choix de parcours, de formation et d'orientation.

Une autonomie accrue pour les lycées

Les établissements disposent d'une enveloppe d'heures/professeur pour mettre en œuvre des enseignements nécessitant un effectif réduit, en accompagnement personnalisé et dans les différentes disciplines :

- 7 heures hebdomadaires en première ES et L ;
- 9 heures hebdomadaires en première S.